

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/09/97

Objet : 97 - Signature d'une convention de prêt avec la Métropole Rouen Normandie

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Décide

- D'autoriser à signer la convention de prêt rédigée par la direction des musées de la Métropole Rouen Normandie, pour deux œuvres de Charles Léandre (*Femme rousse au singe*, chromolithographie, 1910 et *La femme aux deux singes*, lithographe, 1909) pour l'exposition *Malin comme un singe*, organisée par la Fabrique des Savoirs à Elbeuf du 28 octobre 2022 au 8 avril 2023

Fait à Vire Normandie, le 5 septembre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220916-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

